



Communiqué

La Municipalité renforce sa lutte contre le travail au noir

La Municipalité de Lausanne réaffirme sa volonté de renforcer la lutte contre le travail au noir avec l'introduction d'une carte professionnelle obligatoire pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs sur les chantiers lausannois, complétant ainsi le dispositif mis en place. Uniformisation des pratiques au sein des services, garantie de l'égalité salariale, respect de règles strictes en matière de sous-traitance et, désormais, possibilité d'identification des travailleurs-euses grâce à la carte professionnelle : les mesures déployées par la Ville permettent de mieux protéger les ouvriers-ères, lutter contre la concurrence déloyale et faciliter les contrôles.

La lutte contre le travail au noir est une priorité inscrite dans le programme de législature de la Municipalité, de même que la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Important pouvoir adjudicateur du canton, la Ville se fait depuis longtemps un devoir de renforcer la protection des ouvriers-ères, garantir l'égalité salariale, veiller à l'application des conventions collectives et soutenir les entreprises locales en luttant contre la concurrence déloyale. Dans le prolongement, elle a décidé de mesures pour renforcer la lutte contre le travail au noir.

Premièrement, afin de consolider le dispositif en place, la Municipalité a décidé d'imposer la carte professionnelle pour chaque travailleur-euse. L'adjudicataire et ses sous-traitants auront ainsi l'obligation, dès cet été, de s'équiper d'un système de cartes professionnelles sur tous les marchés de travaux de la Ville. Ce document personnel, établi pour chaque ouvrier-ère, permettra de vérifier, à l'aide d'une application pour *smartphone*, la conformité de l'employé-e aux exigences légales, et ce quelle que soit la taille du chantier. Cette nouvelle mesure complète ainsi les outils de lutte contre le travail au noir.

Deuxièmement, en cohérence avec les recommandations du *Guide pratique pour le respect des aspects sociaux* édité en 2018 avec le Canton par le Groupe vaudois pour des marchés publics éthiques, la Municipalité a décidé de la mise en œuvre de directives plus contraignantes dans ses marchés publics de travaux. Les points qui ne faisaient jusqu'ici l'objet que de bonnes pratiques seront désormais intégrés dans les dossiers d'appel d'offres standards.

Enfin, sur le plan organisationnel, la Municipalité s'est dotée en 2017 d'un centre de compétences transversal en matière de marchés publics, rattaché à l'unité de Conseil juridique du Secrétariat municipal. Ce centre a permis de renforcer l'uniformisation des pratiques et des appels d'offres, des éventuels contrats-types et d'établir des recommandations à l'égard des services. Il assure à l'interne la formation continue dans le domaine des marchés publics, ce qui permet de donner un message clair aux entreprises soumissionnaires ainsi qu'à leurs organisations faitières et aux syndicats.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 00**
- **Xavier Michellod, premier conseiller juridique de la Municipalité, 021 315 28 10**

Lausanne, le 23 mai 2019